



## Communiqué

### NON au projet d'AXESS de casse de nos conventions collectives 66/79/CHRS et 51

Les organisations syndicales ont pris connaissance d'un document d'AXESS (FEHAP et NEXEM) intitulé « Une convention collective unique étendue –CCUE-, un outil indispensable au service de l'attractivité du secteur et de sa structuration ».

Celui-ci vise à accompagner la résolution soumise à leurs assemblées générales extraordinaires du 17 février 2022 qui validera l'ouverture de la négociation de cette CCUE, objet de cet argumentaire.

Les employeurs annoncent être prêts, s'il le faut, à dénoncer les deux conventions collectives historiques du secteur Sanitaire, Social et Médico-social, à savoir, la CCNT51 et la CCNT 66/79/CHRS pour contraindre les organisations syndicales à négocier en 15 mois cette CCUE. AXESS répond ainsi à la demande du gouvernement

Ce projet ne vise pas à améliorer les droits et garanties collectives. Il se fera sans moyens supplémentaires. Il prévoit la destruction de l'architecture actuelle de nos classifications reposant sur des qualifications, des diplômes et sur l'expérience acquise dans le cadre de l'ancienneté - 2 critères objectifs ne portant pas à interprétation- pour laisser place à des salaires individualisés s'appuyant en grande partie sur des critères subjectifs laissés à l'appréciation de l'employeur via un système d'évaluation des compétences du salarié.

Triste réponse des employeurs et du gouvernement aux salarié.e.s et agent.e.s, à leurs organisations syndicales et aux collectifs alors **que ces derniers** se mobilisent par milliers depuis plusieurs mois et tout récemment à nouveau le 1<sup>er</sup> février dernier.

**Les revendications sont claires** : retrouver du sens au travail et les valeurs humanistes fondatrices du secteur d'intervention, réclamer des augmentations de salaire immédiates et sans chantage-, obtenir des embauches de personnel en nombre suffisant ainsi que des moyens à la hauteur des besoins, prévoir les formations nécessaires, et en finir avec les conditions de travail dégradées qui pèsent sur la qualité de l'accompagnement des personnes.

Ce projet ne répond en rien à l'urgence de la situation des professionnel.le.s, il va au contraire les fragiliser davantage le secteur sanitaire, social et médico-social et renforcer les problèmes d'attractivité déjà criants.

Face à cela, les organisations syndicales ainsi que les collectifs ne laisseront pas faire !

Dans cette dynamique, **nous proposerons une conférence de presse unitaire le 18 février 2022, à 10h en salle de conférence de presse Confédération CGT, 263 Rue de Paris 93100 MONTREUIL**, jour de la conférence des métiers du social et du médico-social pour dénoncer ce projet, lutter contre l'inacceptable pour les personnes accompagnées et les professionnels et faire entendre nos revendications ! Nous réaffirmerons notre refus de laisser le gouvernement et les employeurs mettre en miettes nos droits et nos garanties collectives. Nous demanderons à être reçus ce jour-là par le Premier ministre pour porter haut et fort nos revendications ! Nous rappellerons au gouvernement la très forte féminisation des professionnel.le.s du secteur et donc l'urgence de prendre des mesures fortes pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes défendue par les travailleuses et les travailleurs.